



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2239

Attribution de subventions de fonctionnement à 10 structures socio-éducatives et à la Caisse des Ecoles de la Ville de Lyon, dans le cadre du "dispositif ticket sport", pour un montant total de 30 545 euros - Signature de conventions d'application

Direction des Sports

**Rapporteur :** M. CUCHERAT Yann

<b>SEANCE DU 4 JUILLET 2016</b>
---------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 7 JUILLET 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 27 JUN 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 7 JUILLET 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 13 JUILLET 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. FENECH (pouvoir à Mme ROUX de BEZIEUX), M. BRAILLARD, Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), M. HAVARD (pouvoir à Mme BERRA), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. ROYER

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2016/2239 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A 10 STRUCTURES SOCIO-EDUCATIVES ET A LA CAISSE DES ECOLES DE LA VILLE DE LYON, DANS LE CADRE DU "DISPOSITIF TICKET SPORT", POUR UN MONTANT TOTAL DE 30 545 EUROS - SIGNATURE DE CONVENTIONS D'APPLICATION (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 juin 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le « dispositif ticket sport », mis en place en 1995 par la Ville de Lyon, est le produit d'une réflexion menée dans le cadre de la «Politique de la Ville ». C'est un outil qui sert de suivi éducatif et social et bénéficie à des enfants dont les familles ont de très faibles revenus.

Il s'agit d'une aide individuelle, sous forme de ticket modérateur (participation) qui permet à des jeunes en difficulté socio-économiques de s'insérer dans un club ou une association pour pratiquer une activité sportive ou culturelle régulière et de bénéficier d'un accompagnement pédagogique concerté en lien avec leurs familles.

La Direction des Sports cofinance, avec la Direction du Développement Territorial ce dispositif, financement intégralement pris en charge par la Ville de Lyon qui délègue la gestion administrative et pédagogique aux 10 structures socio-éducatives suivantes et à la Caisse des écoles de la Ville de Lyon :

- Centre Social Grand-Côte ;
- MJC Presqu'île Confluence ;
- Maison pour Tous Salle des Rancy ;
- Centre Social Pernon ;
- MJC de Ménival ;
- Maison de l'Enfance du 6<sup>e</sup> ;
- Caisse des écoles de la Ville de Lyon ;
- Association pour la gestion des centres sociaux des Etats-Unis et de Langlet Santy Monplaisir la Plaine ;
- MJC Saint-Rambert ;
- Centre Social de Vaise ;
- MJC Duchère.

Je vous propose que l'enveloppe financière de 30 545 € du «dispositif ticket sport» soit répartie auprès des onze structures bénéficiaires de la manière suivante :

- Centre Social Grand-Côte : 5 500 € ;
- MJC Presqu'île Confluence : 2 000 € ;
- Maison pour Tous Salle des Rancy : 4 000 € ;
- Centre Social Pernon : 2 400 € ;
- MJC de Ménival : 2 745 € ;
- Maison de l'Enfance du 6<sup>e</sup> : 1 500 € ;

- Caisse des écoles de la Ville de Lyon : 2 500 € ;
- Association pour la gestion des centres sociaux des Etats-Unis et de Langlet Santy Monplaisir la Plaine : 3 300 € ;
- MJC Saint-Rambert : 1 300 € ;
- Centre Social de Vaise : 1 300 € ;
- MJC de la Duchère : 4 000 €.

Il est nécessaire de signer des conventions d'application aux conventions cadres conclues avec les dix structures socio-éducatives.

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Où l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

### **DELIBERE**

1 – Les subventions suivantes sont allouées aux dix structures socio-éducatives ci-dessous et à la Caisse des écoles de la Ville de Lyon :

- Centre Social Grand-Côte : 5 500 € ;
- MJC Presqu'île Confluence : 2 000 € ;
- Maison pour Tous Salle des Rancy : 4 000 € ;
- Centre Social Pernon : 2 400 € ;
- MJC de Ménival : 2 745 € ;
- Maison de l'Enfance du 6<sup>e</sup> : 1 500 € ;
- Caisse des écoles de la Ville de Lyon : 2 500 € ;
- Association pour la gestion des centres sociaux des Etats-Unis et de Langlet Santy Monplaisir la Plaine : 3 300 € ;
- MJC Saint-Rambert : 1 300 € ;
- Centre Social de Vaise : 1 300 € ;
- MJC de la Duchère : 4 000 €.

2 – Les conventions d'application aux conventions cadres susvisées, établies entre la Ville de Lyon, le Centre Social Grand-Côte, la MJC Presqu'île Confluence, la Maison pour Tous Salle des Rancy, le Centre Social Pernon, la MJC de Ménival, la Maison de l'Enfance du 6<sup>e</sup>, l'Association pour la gestion des centres sociaux des Etats-Unis et de Langlet Santy Monplaisir la Plaine, la MJC Saint-Rambert, le Centre Social de Vaise et la MJC Duchère, sont approuvées.

3 – M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

4 – La dépense en résultant, soit un montant total de 30 545 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 2016, ligne de crédit 76969, article 6574, fonction 40, programme SPCLUBS, opération SPAMAT.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT